



Le Traité de Versailles (1768) : la Corse devient française

Le 15 mai 1768, la France et Gênes signent le traité de Versailles pour régler le sort de la Corse. Depuis près de trente ans, face aux indépendantistes, Gênes ne parvient à se maintenir en Corse que grâce à l'aide française. La France obtient par ce traité l'administration de la Corse pour dix ans, moyennant le remboursement des frais par Gênes. Dans les faits, Gênes ne pourra jamais payer et la Corse restera aux mains de la France. Dès 1769, la France entreprend une campagne victorieuse contre les indépendantistes corses

Le duc de Choiseul, qui dirige les affaires du royaume, est à l'origine de cette transaction. Il veut offrir aux nobles français une revanche après l'humiliant traité de Paris qui a mis fin à la guerre de Sept Ans. Il veut aussi offrir à la France une base stratégique en Méditerranée pour faire front aux Anglais, présents à Minorque et surtout à Gibraltar. Il veut enfin détourner les esprits des problèmes intérieurs qui minent la France sous le règne finissant de Louis XV. Les privilégiés et les **parlementaires** repoussent toute réforme de l'État cependant que la haute noblesse accapare les évêchés et les commandements militaires. 20.000 hommes débarquent en Corse. Les Français finissent par l'emporter à **Ponte-Novu (mai 1769)** après quelques revers initiaux, dont le plus sévère à Borgu en octobre 1768.